

Contacts utiles

Vos associations de parents d'élèves

Contactez votre école pour obtenir les coordonnées des associations de parents d'élèves.

Vos mairies

Mairie de Servoz : mairie.servoz@wanadoo.fr

Mairie des Houches : mairie@leshouches.fr

Mairie de Chamonix-Mont-Blanc : scolaire@chamonix.fr

Mairie de Vallorcine : mairie.vallorcine@wanadoo.fr



Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

101, place du Triangle de l'Amitié - BP91 - 74400 Chamonix-Mont-Blanc

contact@cc-valleedechamonixmb.fr

tél. 04 50 54 39 76

www.cc-valleedechamonixmontblanc.fr

VALLÉE DE CHAMONIX
MONT-BLANC



À la découverte
du bus pédestre...

Pourquoi une telle initiative ?

- Le 1^{er} Juin 2012, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a présenté son **Plan Climat Énergie Territorial**, un ambitieux plan de **184 actions pour le Développement Durable** de la vallée.
- Dans ce cadre, de nombreuses actions sont menées dans le domaine des **transports** et de la **mobilité**. C'est pourquoi, et à la demande de certaines écoles, la Communauté de Communes souhaite **faciliter le développement d'un réseau de bus pédestre** à l'échelle de l'ensemble des écoles primaires volontaires de la vallée.

Cette action concrète, menée avec l'aide et l'implication de tous aura un double bénéfice :

- Sensibiliser nos jeunes pour qu'ils se déplacent autrement en toute sécurité.
- Agir significativement sur la pollution atmosphérique de notre vallée.

Ce petit guide explique en quelques pages, tous les avantages d'un tel système et toutes les (bonnes) raisons qu'il y a de le mettre en place et d'y participer.

Bonne lecture et à très bientôt sur le chemin du bus pédestre !



2

Le bus pédestre, qu'est-ce que c'est ?

Le bus pédestre, plus communément appelé pédibus® est un **mode de ramassage scolaire... à pied !**

Sur un itinéraire déterminé, conçu pour privilégier la sécurité des enfants et la rapidité du parcours, des adultes bénévoles s'organisent pour conduire un groupe d'écoliers sur le trajet domicile/école.

Comme une ligne de bus normale, il fonctionne avec des **arrêts fixes**, spécifiques, repérables et à des **horaires réguliers**. Le **vélobus** fonctionne sur le même principe que le bus pédestre, **seul le mode de déplacement change !**

7 bonnes raisons d'utiliser le bus pédestre

Tout le monde est gagnant !

- 1 **Santé** : Marcher tous les jours sur le chemin de l'école constitue une activité physique régulière. En plus **de lutter contre le surpoids des enfants** cela permet une meilleure concentration des élèves à leur arrivée en classe.
- 2 **Sécurité** : **Apprendre** la rue et ses dangers ; **diminuer le nombre de voitures** autour des écoles limite les risques d'accident, sans compter que cela rend les abords de l'école plus agréables.
- 3 **Éducation** : Gagner en **autonomie et se responsabiliser**, être sensibilisé au **respect de l'environnement et au code de la route**.
(Cf. APER, Attestation de Première Éducation à la Route)
- 4 **Bien-être** : Moins de trajets c'est **moins de stress** pour les parents, et une arrivée à l'école à l'heure pour les enfants !
- 5 **Économie** : Diminuer sa **consommation d'essence** liée aux trajets domicile/école.
- 6 **Environnement** : Diminuer la **pollution atmosphérique et sonore**. Limiter les déplacements domicile/école a aussi un impact positif sur le **réchauffement climatique**. Cela permet de diminuer les émissions de CO2 de 180 g par jour et par enfant.
- 7 **Vie sociale** : Créer du **lien social** et de la convivialité entre les familles qui font le même trajet, **animer la vie du quartier en partageant un projet éducatif commun**.

Le bus pédestre est une illustration concrète d'une action de développement durable de proximité.

3

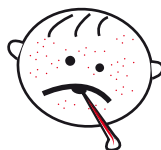
Comment ça marche ?



Qui accompagne les enfants ?

Les conducteurs sont principalement les parents d'élèves qui se répartissent les trajets à tour de rôle ; mais rien n'empêche les **grands-parents, nounous, voisins** ou **ainés** de conduire le bus pédestre ! Pour toutes ces personnes, la responsabilité et les questions d'assurances doivent être clairement établies au préalable.

Que faire si mon enfant est malade et ne peut pas aller à l'école ?

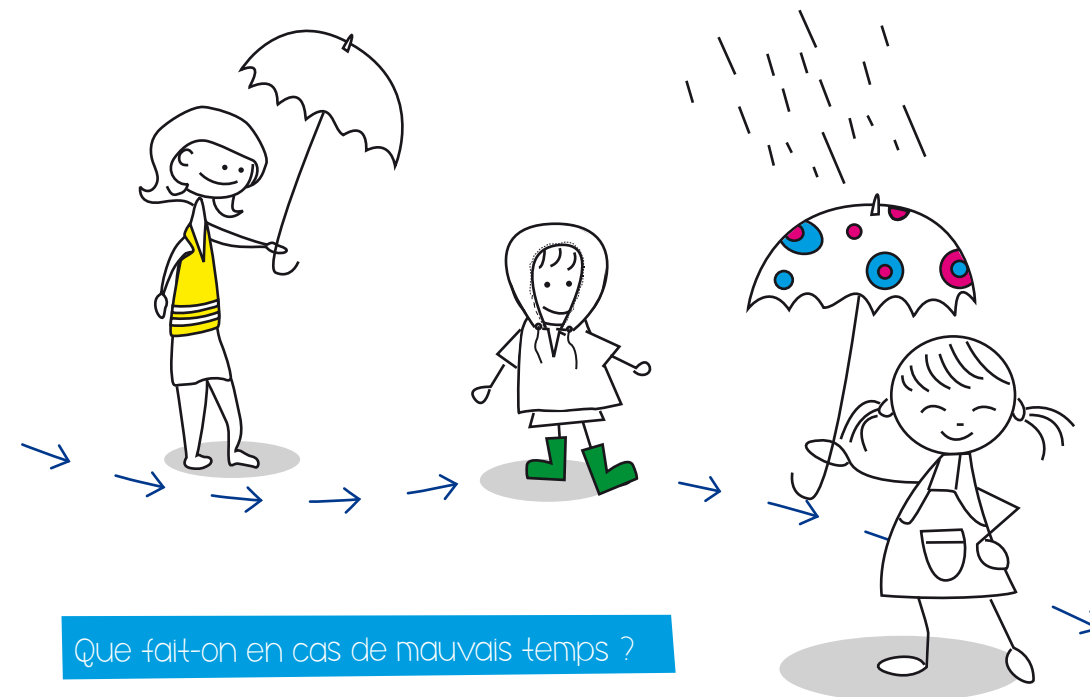


Dans ce cas, il faut **prévenir le responsable** de la ligne afin que l'enfant ne soit pas attendu lors du trajet du matin et du soir !

Doit-on attendre les retardataires ?



Non. Comme une ligne de bus normal, le bus pédestre fonctionne avec des arrêts où se retrouvent les écoliers à des **heures fixes**. La **punctualité** est donc une règle de base.



Que fait-on en cas de mauvais temps ?

D'une manière générale, le **mauvais temps** n'arrête pas le bus pédestre ! Cirés et bottes de pluie fleurissent sur le chemin de l'école !

Aujourd'hui, je suis conducteur mais j'ai un empêchement...

Vous vous êtes engagé et votre absence risque d'être **préjudiciable** à votre ligne de bus pédestre. Vous devez donc vous organiser au préalable afin de **trouver un remplaçant** et d'en informer le responsable de votre ligne.

Peu de parents sont disponibles pour conduire la ligne, comment pouvons-nous faire ?

La **mobilisation des parents** autour du bus pédestre est **primordiale**. Cependant, si les conducteurs volontaires sont peu nombreux, vous pouvez, par exemple, vous limiter dans un premier temps aux trajets du matin !

Le chemin du succès

Chacun de nous a un rôle à jouer !



Les associations de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves sont les **organiseurs du bus pédestre**. Elles sont le **relais auprès des élus locaux** notamment pour les aspects terrains (tracé et sécurisation des lignes, plannings, gestion des contacts, etc.).

Les parents

Les parents ont **une place centrale** dans le dispositif car conducteurs majeurs du bus pédestre, ils **doivent amener leurs enfants** à y participer avec sérieux.

Les enfants

Les enfants sont les **acteurs principaux du système**, ils ont un rôle essentiel à jouer car en **participant avec entrain** et en **respectant les règles de sécurité**, ils donnent aux parents l'envie et la motivation de pérenniser le bus pédestre.



L'élu aux affaires scolaires

L'**élu aux affaires scolaires** de la commune peut être **associé au travail des associations de parents d'élèves** afin, par exemple, **d'aider au maintien du bus pédestre** d'une année scolaire sur l'autre.

La communauté de Communes de la Vallée de Chamonix

La **Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc** joue le rôle **"d'incitateur"** pour l'ensemble des acteurs qui participent au projet. Elle **facilite les démarches** en fournissant à chacun un **module d'accompagnement et d'information** utile à la mise en place du bus pédestre (dossier contenant des fiches pratiques et techniques, des modèles type de documents pour la mise en place du projet...). La **Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc** distribue également à chaque élève un **"kit Sécurité"** afin d'équiper au mieux tous les futurs utilisateurs du bus pédestre !